

## FORMATION SPÉCIALISÉE – FS - Lundi 23 septembre 2024 – COMPTE RENDU

---

- **1/ Point sur les projets de déménagement des services informatiques nantais à la Cité Administrative de Nantes) (CAN)**

Le secrétariat général (SG) est en charge du déménagement. Il a fait appel à un prestataire externe expérimenté pour cette opération. Les agents quitteront le Kibori le 26/09/2024 et rejoindront les nouveaux locaux le 14/10/2024. Durant cette période ils seront en télétravail (TT). Durant les deux jours nécessaires pour faire la bascule, il y aura une indisponibilité des serveurs. Durant ces 2 jours, soit les 30 septembre et 01 octobre, tous les agents seront en autorisation d'absence. Les salles de réunion du Kibori resteront toutefois accessibles de l'extérieur durant la période du déménagement si les chefs d'équipe le souhaitent.

Dans les nouveaux locaux, des salles de réunion de secours permettront d'accueillir ponctuellement des agents si besoin ou en cas d'urgence.

L'installation des personnels de la DGFIP dans les nouveaux locaux de la CAN constituera une évolution organisationnelle par :

- la mise en place d'une organisation de partage de bureaux de 7 postes de travail pour 10 agents, soit un coefficient de foisonnement de 0,7 ;
- la réduction de l'espace de 36 % par rapport à l'espace actuel disponible au Kibori conduisant à un ratio de 6,56 m<sup>2</sup>/poste de travail développeur ;
- la mise à disposition de 18 positions nomades dans des espaces de travail collaboratifs et d'isolement constitués de bulles 1 à 3 personnes ;
- des salles de réunion communes CAN partagées par les diverses administrations ;
- des locaux de convivialité en espace privatif.

Il n'y aura pas d'espaces dynamiques de travail propres au flex-office.

283 personnes, agents DGFIP et prestataires externes, seront accueillis pour 203 places effectives.

Une organisation du travail en mode flex-office sera mise en oeuvre pour la plupart des agents. Seuls les services transverses et quelques agents, représentant une dizaine de personnes, seront implantés en poste de travail fixe.

Les locaux privatifs de la direction des projets numériques (DPN) comprendront des salles de réunion propres à la DPN pour augmenter les capacités d'échange, représentant 31 places.

Le nombre de 40 places de parking du Kibori reste identique à la CAN. Les places seront attribuées chaque année au regard des besoins et de l'éloignement des agents. Compte tenu de la mise en place du flex-office, des accès ponctuels seront possibles.

Concernant les mobilités douces, une augmentation du nombre de places pour les vélos et trottinettes a été demandé par la DGFIP.

Le nombre de toilettes est conforme à la réglementation. Les toilettes des services de la DGFIP des services centraux ne seront pas accessibles aux agents n'appartenant pas à la DPN. Par contre, les agents DPN pourront accéder aux toilettes des autres services de la CAN.

Le restaurant inter-administratif (capacité de 1 200 couverts/jour) sera situé au rez-de-chaussée. Il ouvrira le 2 décembre 2024. Jusqu'au 2 décembre les agents conservent l'usage de la carte APETIZ. Le RIA est géré par une association de gestion, l'AGRICAN, dont les statuts ont été rédigés au 1er semestre 2024. Les statuts prévoient la participation des administrations en tant qu'administrations de tutelle et avec la désignation parmi elles d'une administration coordonnatrice le SRE, qui préside l'association. Le secrétariat est assuré par la DPN/DGFIP et la fonction de trésorier par l'INSEE au sein de l'association .

Sur le déménagement, une communication sera adressée aux agents avec le guide du déménagement.

Les espaces de travail seront séparées par des cloisons pleines.

Suite au déménagement, il y a aura un accueil commun pour les services de la DGFIP hébergés à la CAN mis en place par le SG. Les cadres ne seront plus sollicités pour les alertes intrusions par exemple.

Concernant le mobilier :

- le principe du réemploi maximal des mobiliers en très bon état acquis pour l'installation au Kibori en 2018 ;
- le remplacement de tous les fauteuils des postes de travail par des fauteuils neufs qualitatifs (test de 3 modèles) ;
- l'installation de 30 % de bureaux électriques réglables en hauteur en plus des bureaux attribués sur prescription médicale ;
- l'installation de 290 casiers individuels dotés de paniers de transport.

Avec l'ISST, les ergonomes du SG et le médecin de prévention, le mobilier adapté au flex-office a été choisi. Des bureaux électriques réglables en hauteur (30%) ont été commandés en plus de ceux commandés pour prescription médicale. L'ensemble des fauteuils seront changés.

En téléphonie, la solution retenue est le smartphone pour tous les agents.

Pour la CFTC, il y a une réelle inquiétude sur la mise en place d'une organisation de partage de bureaux de 7 postes de travail pour 10 agents, soit un coefficient de foisonnement de 0,7. Cette réduction de l'espace de 36 % par rapport à l'espace actuel disponible au Kibori conduit à un ratio de 6,56 m<sup>2</sup>/poste de travail développeur.

Ce choix de l'administration va conduire les chefs d'équipes à utiliser un système de réservation sur cinq semaines. La CFTC y voit une complexité de la gestion de l'occupation des locaux, compte tenu du taux de foisonnement retenu, avec l'apparition d'une charge supplémentaire pour les chefs d'équipe. La CFTC a demandé à ce qu'une visite de la formation spécialisée soit programmée sur le site de la CAN en 2025.

- **2/ Programmation annuelle prévisionnelle des visites de sites**

La CFTC a demandé une visite sur le site de Mail Nord d'ici la fin de l'année.

Compte tenu de la rédaction d'un rapport de visite faite par l'ISST, le vote pour la programmation de cette visite est repoussée après sa diffusion.

- **3/ Présentation de l'observatoire interne (OI) des services centraux**

Réalisée du 18 janvier au 23 février 2024, l'enquête de l'observatoire interne (OI) 2024 a été adressée aux 128 127 agents du ministère, dont 95 689 agents de la DGFIP.

Les résultats se caractérisent par une participation record de 47 % des agents DGFIP. Cette participation exceptionnelle marque une progression de 9 points comparativement à 2023 sur l'ensemble de la DGFIP.

Elle garantit une forte représentativité des résultats.

**Toutefois, au niveau des services centraux, la participation atteint cette année un taux de 42 % (1 786 participants) contre 40 % en 2023 (1 612 participants).**

Les agents aspirent à toujours plus de transparence dans la progression professionnelle et attendent reconnaissance et valorisation.

Si un ralentissement dans le rythme du changement est perçu, les agents souhaitent en être encore plus acteur.

L'effort d'information et de partage des projets engagés tout au long de l'année doit être poursuivi ainsi que l'amélioration des conditions de travail, principalement sur la charge de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

**La CFTC constate que l'importance de l'OI n'est pas assez perçue par les agents de la DG et services assimilés. L'augmentation de la participation sur l'ensemble de la DGFIP n'est pas reflétée sur les SC. Cette situation n'est pas satisfaisante, un effort de pédagogie sur l'intérêt de cet outil doit être engagé.**

- **4/ Examen du tableau de suivi des fiches de signalement**

Les fiches de signalement au nombre de 4 ont été vues en séance. Celle concernant la DTNUM fait l'objet d'une synthèse particulière

- **5/ Examen du tableau des accidents de service et trajet 2024**

Cinq accidents de service ont été recensés au sein des services centraux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Treize accidents de trajets ont été recensés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur l'ensemble des sites des services centraux.

- **6/ Examen des observations du registre SST de mars à août 2024**

Tous les bâtiments présentent des sujets de chauffage et climatiques. Un audit général devrait avoir lieu sur ce sujet.

L'eau des sanitaires sur TURGOT a fait l'objet d'analyses. Il n'y a aucun problème concernant la potabilité.

Sur TURGOT, des grilles ont été installées afin d'empêcher des personnes d'uriner sur le bâtiment.

Sur le MONTAIGNE, une peinture anti dérapante a été appliquée sur les cheminements piétons du parking.

- **7/ Mal être à la DTNum**

Une fiche de signalement sur la situation de mal être à la DTNUM a été adressée le 12/07/2024 par l'ensemble des organisations syndicales (OS) siégeant en CSA et en FS des services centraux.

Cette fiche avait pour objectif de remonter notamment, des sollicitations faites aux agents en dehors des plages horaires de la DGFIP soit en soirée, le week-end et pendant leurs vacances. Il y avait aussi un dénigrement de leurs travaux, tant en interne qu'en externe, le non respect des process DGFIP, considérés comme trop lents.

Des agents ont indiqué avoir été victimes de propos humiliants en public, en réunion d'équipe, en réunion à l'extérieur.

Un sentiment persistant de mépris et de défiance vis-à-vis des agents 'DGFIP' au sein de la structure conduit de plus en plus d'agents à vouloir quitter la DTNum.

Des consignes d'équipe sont parfois données visant à ne pas respecter des décisions prises en réunion.

Des ordres suivis de contre-ordres mettent en difficulté tant les agents que les chefs de pôle.

Lors de la réalisation du DUERP, toutes leurs expressions de mal-être n'ont pas été retranscrites.

En juillet 2024, l'objectif des représentants du personnel était de formaliser une alerte à l'administration.

Une réponse a été adressée aux OS le 20/09/2024.

La réponse de l'administration pour la CFTC correspond plus à une description des faits (pas tous partagés par les agents concernés) que par des réelles propositions. Elle n'est pas satisfaisante compte tenu de l'ampleur de mal être et de sa gravité.

Concrètement qu'est ce qui a été fait depuis le 12/07/2024 ?

La situation n'a pas évolué et pire certains agents ressentent à leur égard une pression plus importante. Ce constat fait en séance fait craindre, pour la CFTC, l'existence d'un management toxique sur cette direction.

L'action de médiation sur l'équipe DIODE ne répond pas à la gravité de la situation et à son étendue compte tenu des retours et des témoignages. CFTC rejoint l'analyse d'un management toxique à la DTNUM.

La CFTC demande l'intervention d'un organisme extérieur pour une expertise mais surtout la mise en place en urgence de mesures ne nécessitant pas de délais et permettant aux collègues en souffrance de constater un début d'amélioration de leurs conditions de vie au travail.

Il n'y a pas eu de réponse en séance.

Plusieurs thématiques urgentes ont toutefois été identifiées par l'administration :

- le nécessaire respect du cadre horaire avec le droit à la déconnexion,
- un cadrage des modalités de publication des fiches de postes,
- la définition et l'usage des canaux de communication (canal officiel – échange sur le déménagement – respect des sondages anonymes),
- la présentation et communication d'un organigramme fonctionnel de la DTNUM.

La directrice générale a confirmé le mardi 24 septembre 2024 dans le cadre d'une audience bilatérale avec la CFTC, qu'elle connaissait la situation et qu'elle suivait ce problème de près.

Dans ce contexte, la CFTC ne doute pas que des signes positifs seront prochainement visibles pour les agents en souffrance de la DTNUM.

- **8/ Prise à bail du bâtiment Xylo à Val de Fontenay – (Fontenay sous Bois)**

Un bail a été signé pour le bâtiment XYLO à Val de Fontenay avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Des aménagements sont à effectuer dans les locaux loués.

Le premier déménagement devrait se faire en septembre 2025. Une visite de la FS pourra être faite en temps utile en 2025. La surface louée est de 7 800 m<sup>2</sup> soit 14 m<sup>2</sup> par agent.

La configuration des postes de travail sera en open-space mais il n'y aura pas de flex-office.

Le premier service concerné est la DTNUM puis d'autres services de SSI et de la DPN.

L'identification des services sera faite d'ici la fin 2024.

Il y a 100 places de parking et une solution de restauration collective prévues.

**La CFTC souhaite que la communication sur ces opérations de déménagement soit faite au fil de l'eau auprès de tous les agents concernés.**

- **9/ Travaux sur la dalle de la gare de Lyon à Bercy**

Trois ans de travaux sont prévus par la SNCF à compter de 2025 sur la dalle de la gare de Lyon à Bercy.

Des opérations de carottages vont être réalisées en 2024 sur tout le long de la dalle de l'allée de Bercy.

La FS souhaite avoir des informations régulières sur le sujet compte tenu des nuisances prévisibles.

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.**

**N'hésitez pas à les contacter : [cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr)**